Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20261027-2026_10_AG1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 21 octobre 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept octobre* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - C LEBRAS - B FAURE - A KERBOULL - G COLLET - S DUVAL THOMAS G BETIN - Y QUINTIN - O LE ROUX - C MORIN - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT - Y GILLET **Absente excusée ayant donné pouvoir :** - G LE GALES donne pouvoir à S BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - O COLLIOU a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 10 - AG 1

CONGRÈS ET SALON DES MAIRES DE FRANCE - MANDAT SPÉCIAL

Présentation :

Une délégation d'élus se rendra au Congrès et au Salon des Maires de France qui se tiendra à Paris, du 24 au 26 novembre prochain.

Elle sera composée de Monsieur le Maire, d'Olivier Colliou, de Yann Gillet, d'Eveline Landin, de Josiane Colleu, de Karine Soyez et de Cécile Reux.

Pour permettre le remboursement des frais occasionnés par cette mission, cette dernière doit être autorisée par délibération.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- ACCORDE un mandat spécial à Messieurs Olivier Colliou et Yann Gillet et à Mesdames Eveline Landin, Josiane Colleu, Karine Soyez et Cécile Reux pour se rendre au Congrès et Salon des Maires qui se tiendra à Paris du 24 au 26 novembre prochain.

- PRÉCISE que les frais de transport et de séjour (hébergement et repas) seront remboursés aux intéressés sur la base des frais réels engagés, sur présentation de justificatifs.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 28 octobre 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR